

Ville de Saint-Flour



Budget Primitif 2018 -
Conseil municipal du 9 avril 2018

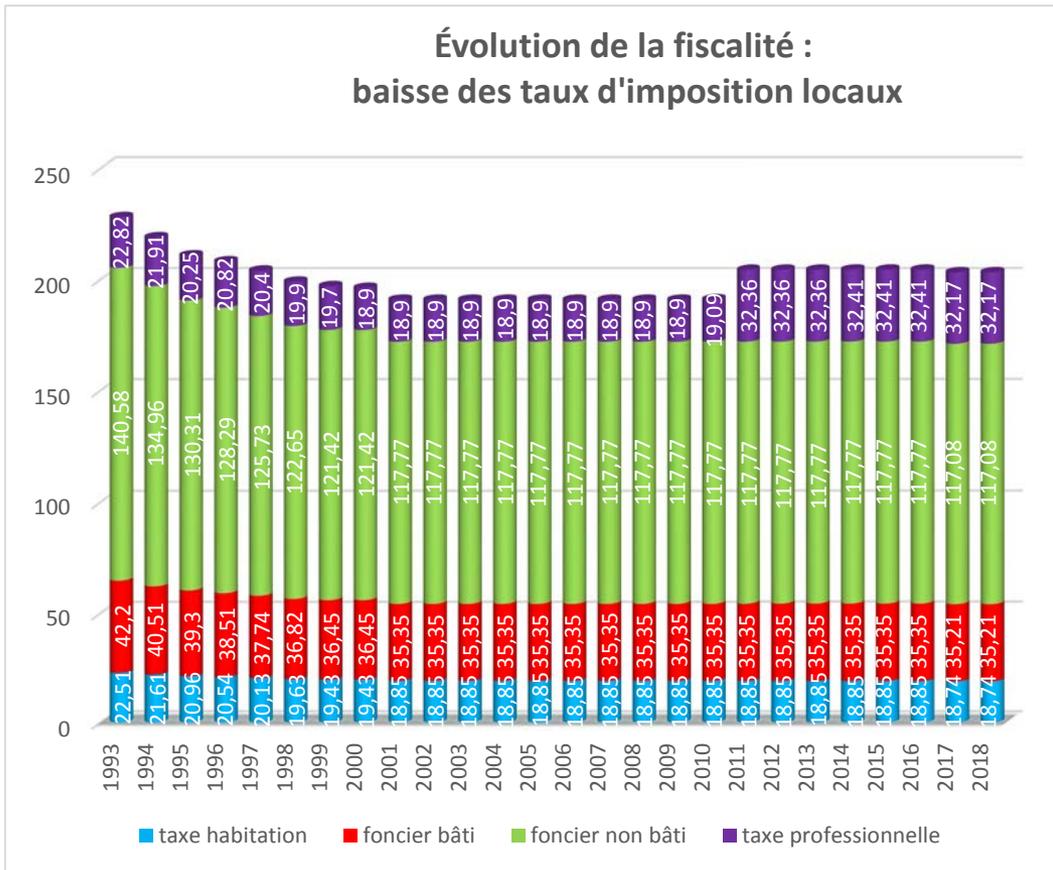
2

Evolution des principales données budgétaires depuis 1993

Ville de Saint-Flour - Budget 2018 -
Conseil municipal du 9 avril 2018

Fonctionnement

Évolution de la fiscalité :
baisse des taux d'imposition locaux



a) Fiscalité

L'évolution des bases nettes entre 2017 et 2018 est de :

- + 0,75 % pour la taxe sur le foncier bâti
- + 1,18 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- + 1,08 % pour la taxe d'habitation.

Après adhésion en 2015 de la Ville de Saint-Flour à l'Établissement Public Foncier Régional, une taxe additionnelle (Taxe Spéciale d'Équipement) est prélevée depuis 2017, sur les ménages. Les taux fixés en 2017 sont maintenus à l'identique en 2018 :

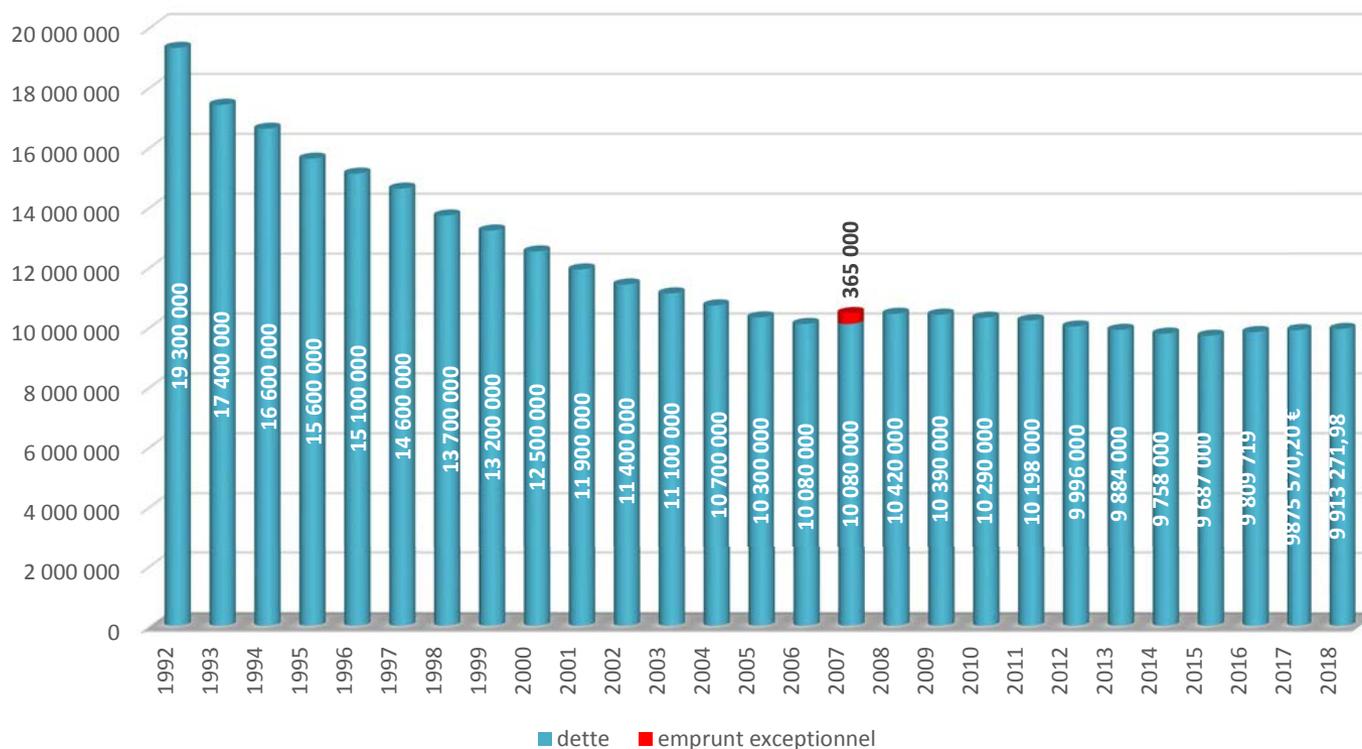
- T.H. : 18,74%
- TFB : 35,21%
- TFNB : 117,08%

Le montant attendu des contributions directes en 2018 est de 4 297 781 €.

b) Évolution de la dette

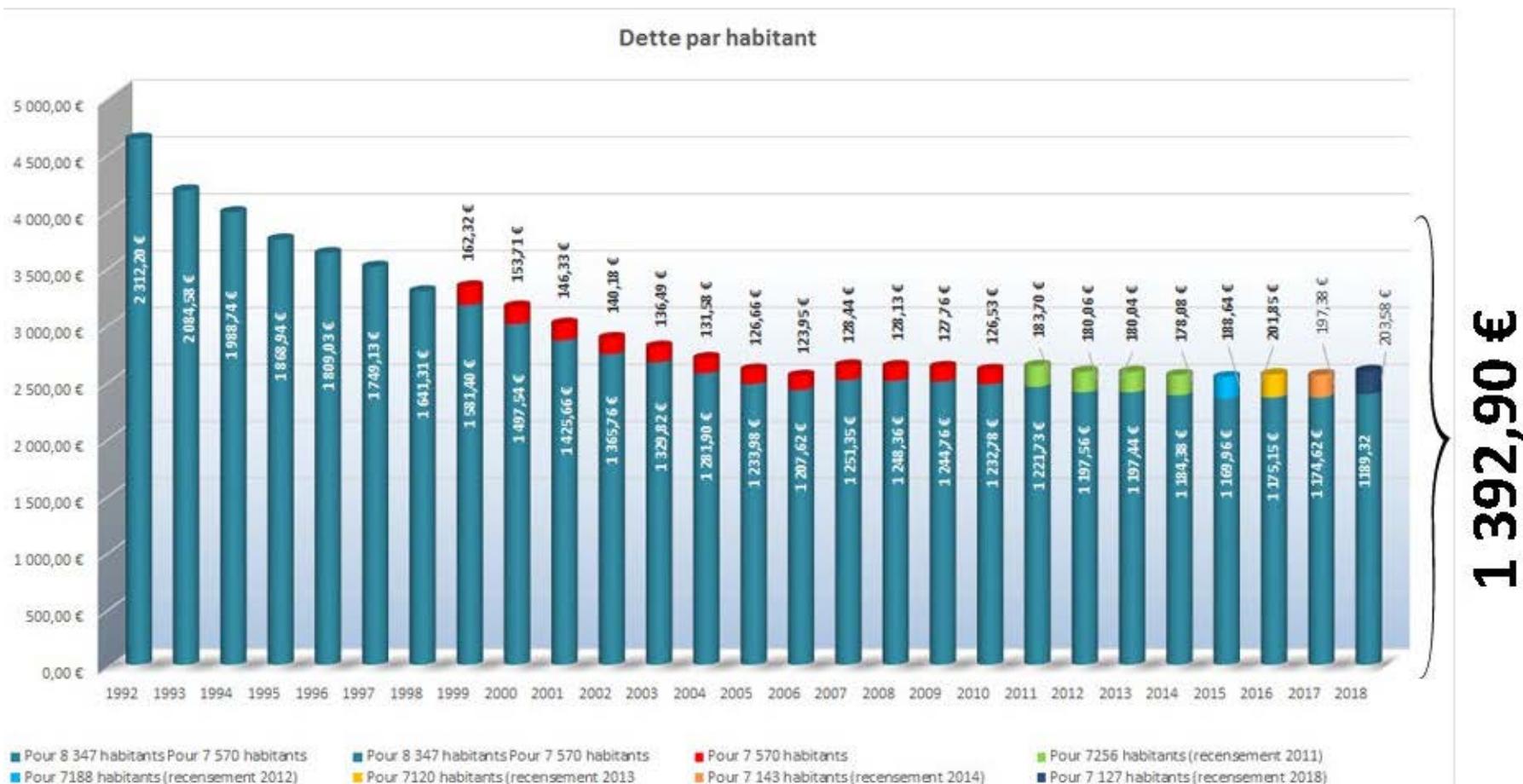
Le 1^{er} janvier 1992, la dette de la commune s'élevait à 19,3 millions d'euros.
Au 31 décembre 2018, elle s'élèvera à 9 913 271,98 €.

Évolution de la dette

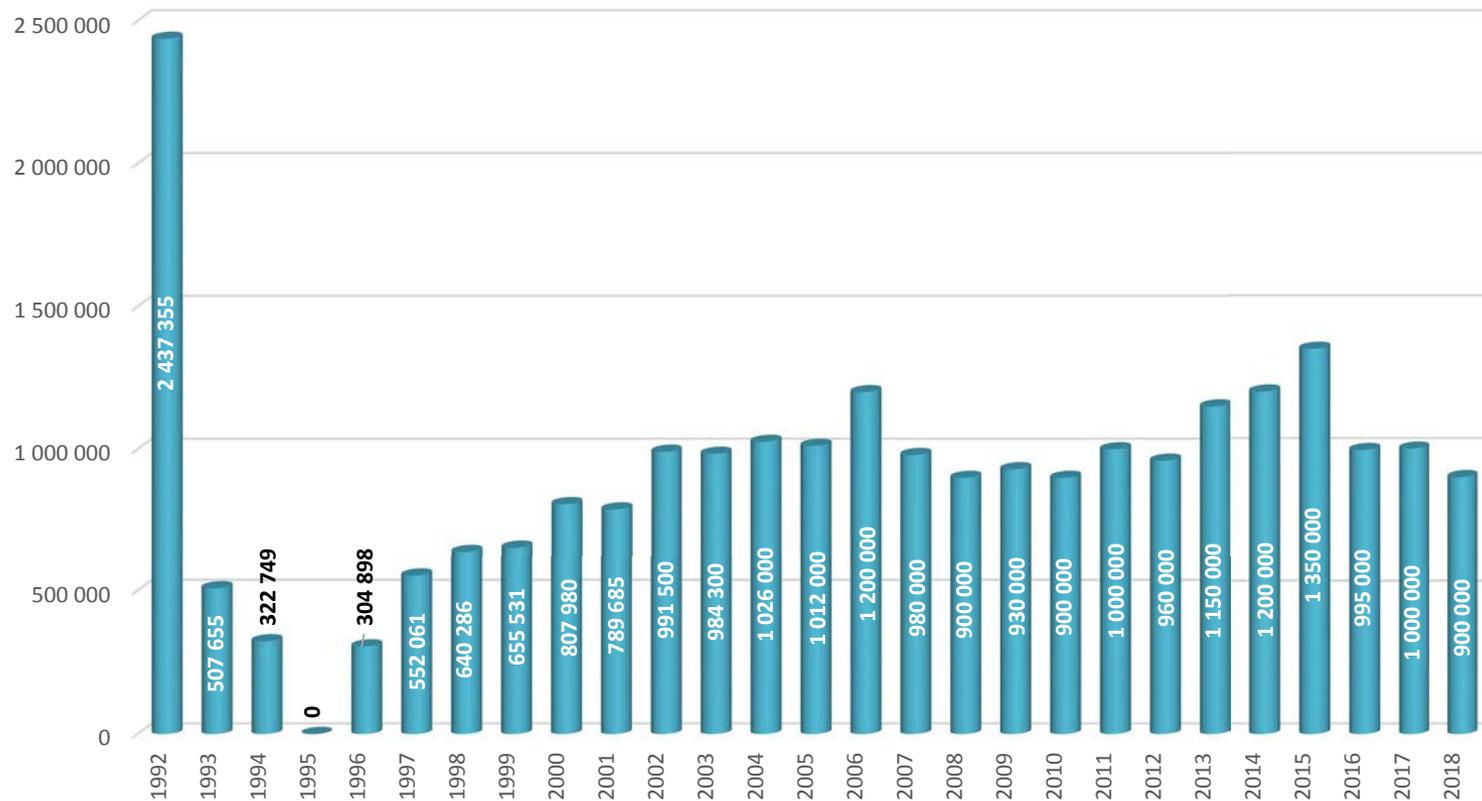


Cette diminution de la dette a été possible grâce à la politique que nous avons mise en place, à savoir : **maintenir le recours à l'emprunt entre 50% et 100% du capital remboursé annuellement.** Cette année la commune de contractera un emprunt de 900 000€ pour financer la rénovation du groupe scolaire de Besserette, le programme de voirie et divers travaux.

À titre d'information, au 1^{er} janvier 1993, la dette par habitant de la commune s'élevait à 2 318 € sur la base du recensement de 1990 (8 347 habitants). Elle est de 1 392,90 € par habitant compte tenu de la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (7 127 habitants).



Capital emprunté



De 1993 à 2002, le capital emprunté représente 50% du capital remboursé annuellement. A compter de 2002, tout en poursuivant la baisse de la dette, ce capital emprunté varie entre 70% et 100% du capital remboursé annuellement.

Cette politique rigoureuse a permis de réaliser un désendettement important de la ville.

En 2018, un emprunt de 900 000€ sera contracté pour la réhabilitation énergétique du groupe scolaire de Besserette, la réalisation du programme de voirie et divers travaux.

c) Dépenses réelles de fonctionnement

✓ Les Charges à Caractère Général

En 2018, les charges à caractère général s'élèvent à 2 842 174 €, en baisse de 7,2% par rapport à 2017 (3 109 404€).

Les services se sont attachés à respecter une baisse du montant des crédits alloués par rapport au total prévu (BP + DM) 2017. Tous ces efforts permettent de renforcer les dépenses de prestations d'entretien des espaces verts et de pérenniser les recours à des structures d'insertion dans l'emploi par l'activité économique.

✓ Les Charges de Personnel

En 2018, les charges de personnel s'élèvent à 4 116 470€. Elles sont en baisse de - 0,4% par rapport à 2017.

- La hausse de la CSG de 1,7 point au 1^{er} Janvier 2018 est compensée par la création d'une indemnité compensatrice.
- Concernant le recours à 12 emplois aidés, le coût pour la collectivité est de 136 320 € compensés à hauteur de 92 450 € par les aides de l'Etat. Pour l'ensemble des emplois aidés, le reste à charge de la collectivité est donc de 43 870 €.
- Le recrutement de contractuels ou la stagiairisation d'agents en fin de contrats d'emploi aidé est proposé,
- Les hausses liées aux avancements d'échelons et de grades du personnel municipal sont d'environ 10 000 €.
- L'augmentation votée du nombre de chèques de table octroyés aux agents municipaux à compter du 1^{er} janvier 2018 passant ainsi de 25 chèques de table à 30 par trimestre: Les crédits alloués au titre du budget général pour cette action sociale sont de 20 950 € (+5 866 € par rapport à 2017) et de 23 530 € tous budgets confondus.

Ces hausses sont minorées par :

- Un départ à la retraite non remplacé en 2017.
- La mise à disposition d'agents auprès de la Communauté de communes et du SYTEC : direction commune du Musée et de l'Ecomusée, médiation culturelle, chargé de l'inventaire mutualisé, technicien informatique, ainsi que dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Fondation Caisse d'Epargne.

✓ Les Charges de Gestion Courante

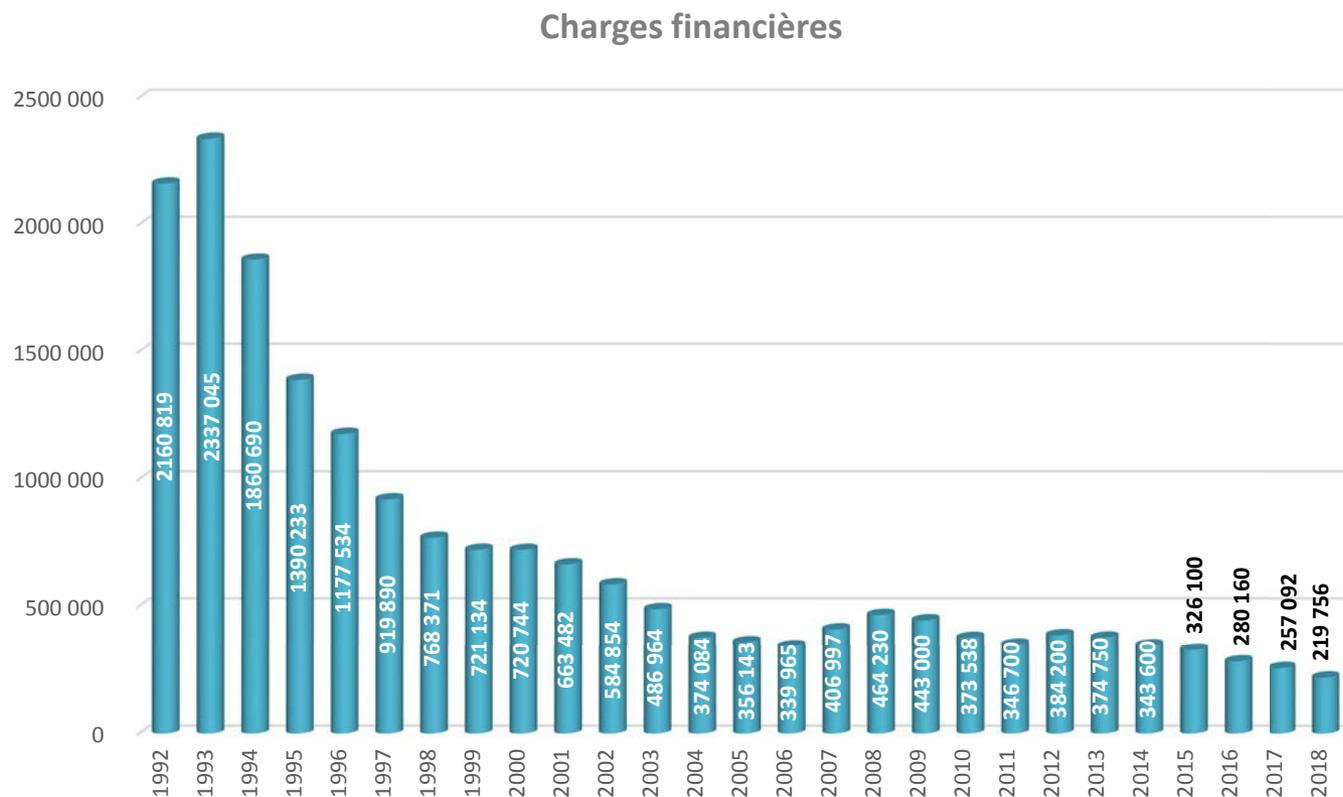
En 2018, les charges de gestion courante s'élèvent à 1 657 221€, en hausse de 2,1 % par rapport à 2017 (BP + DM : 1 622 864€) malgré la baisse des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes (106 539 € en 2018 contre 108 390 € en 2017).

Les subventions allouées par ailleurs aux associations sont maintenues malgré les contraintes budgétaires de plus en plus fortes qui pèsent sur la collectivité.

✓ Les Charges Financières

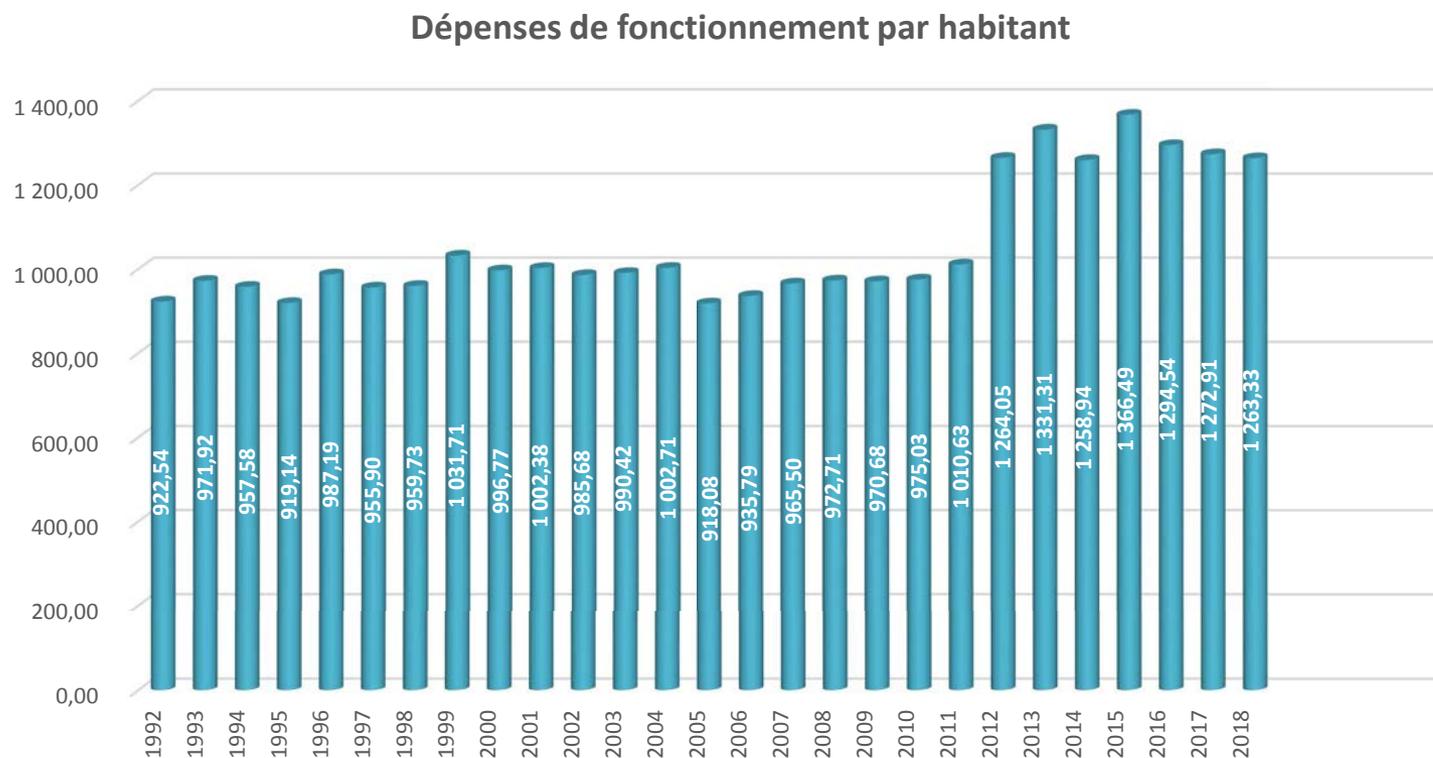
Le remboursement des intérêts était de 2 377 045 € en 1993. En 2018, le montant des charges financières est de 219 756 € soit une baisse de **90,8%** par rapport à 1993.

En 2018, la structure de notre dette est composée à 67,57 % d'emprunts à taux fixe, 14,46 % d'emprunts à taux variable et de 17,97 % d'emprunts indexés sur le taux du Livret A.



d) Dépenses de fonctionnement par habitant

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 379 775 € contre 10 625 015 € en 2017 et 10 805 901 € en 2016.



e) Recettes de fonctionnement

En 2018, le montant de ces recettes s'élève à 10 299 608 € contre 10 625 015 € en 2017 et 10 805 901 € en 2016.

Par rapport à 2017 :

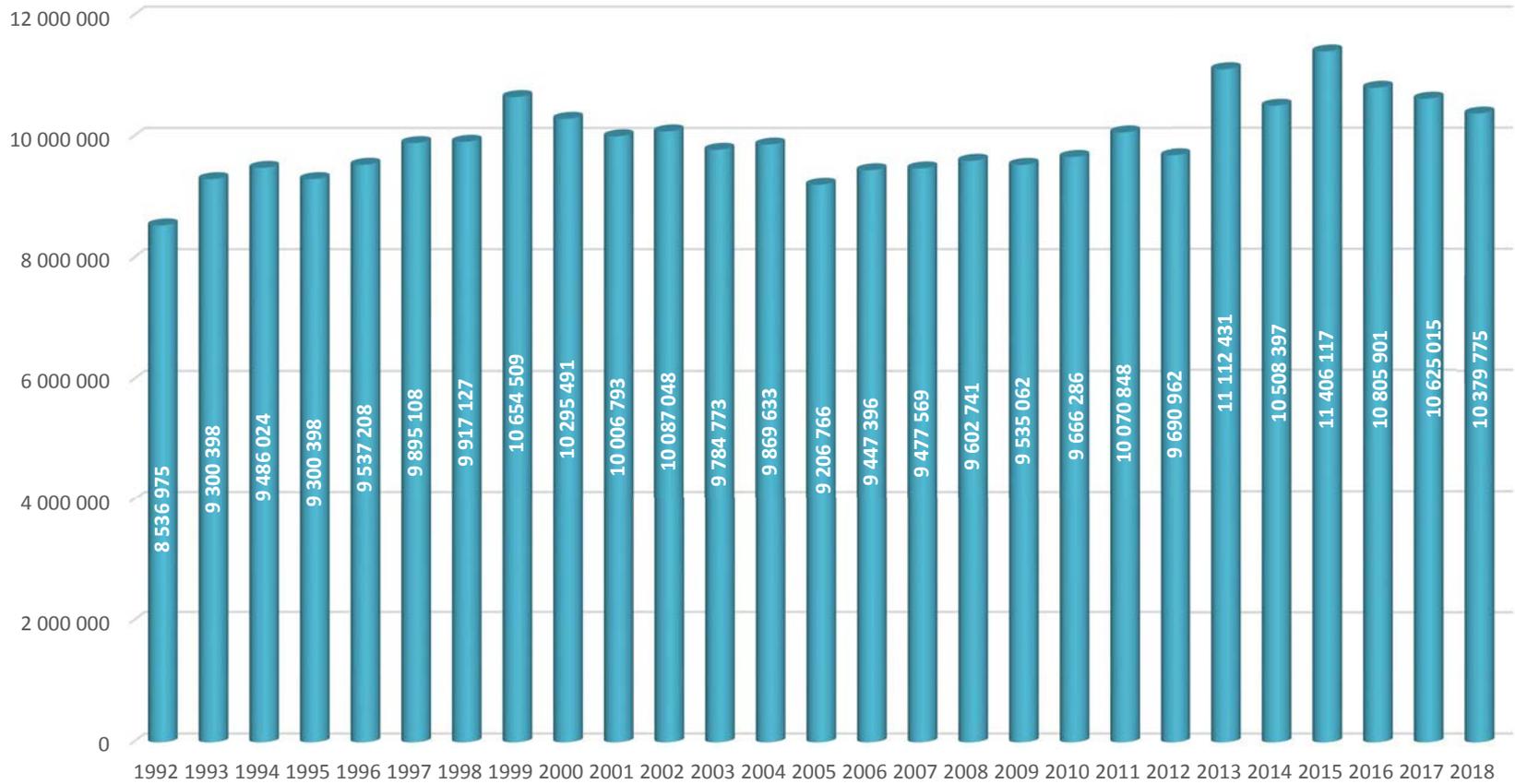
- Une hausse des Contributions à hauteur de 32 809 € par rapport au montant liquidé 2017.

Le montant du produit attendu pour 2018 est de 4 297 781 € contre 4 217 732 € (BP2017).

- Une hausse des dotations estimée à 39 587€ pour 2018, après notification le 4 avril 2018. Le BP 2018 aujourd'hui proposé prend en compte un prévisionnel de + 8 708,15€.
- Une très forte baisse des aides de l'État au titre des emplois aidés.

SERVICES	DÉPENSES	RECETTES
* Service 9021 : C.A.E.	14 745 € contre 226 011 € en 2017	11 056 € contre 160 095 € en 2017
* Service 9024 : Emplois d'Avenir	123 350 € contre 173 462 € en 2017	81 400 € contre 114 330 € en 2017

Recettes de fonctionnement



Montants des dotations BP 2018

Montants en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2013-2018
DGF dotation forfaitaire	1 781 177	1 696 093	1 484 538	1 283 453	1 177 817	1 168 558	-612 619€ soit -34%
Dotation de Solidarité Rurale fraction Bourg Centre	260 819	270 507	311 881	330 269	359 343	377 310,15	+116 491 € soit +44%
DSR fraction péréquation	91 574	92 319	98 871	103 815	110 795	110 795	+19 221€ soit +20%
Dotation nationale de péréquation	65 599	78 718	91 469	89 702	83 929	83 929	+18 330€ soit +27%
TOTAL	2 199 169	2 137 637	1 986 759	1 807 239	1 731 884	1 740 592,15	-458 576€ soit -20%

- 61 532 € - 150 878 € - 179 520 € - 75 355 € + 8 708,15€

Baisse cumulée 2013-2018= 1 591 733 €

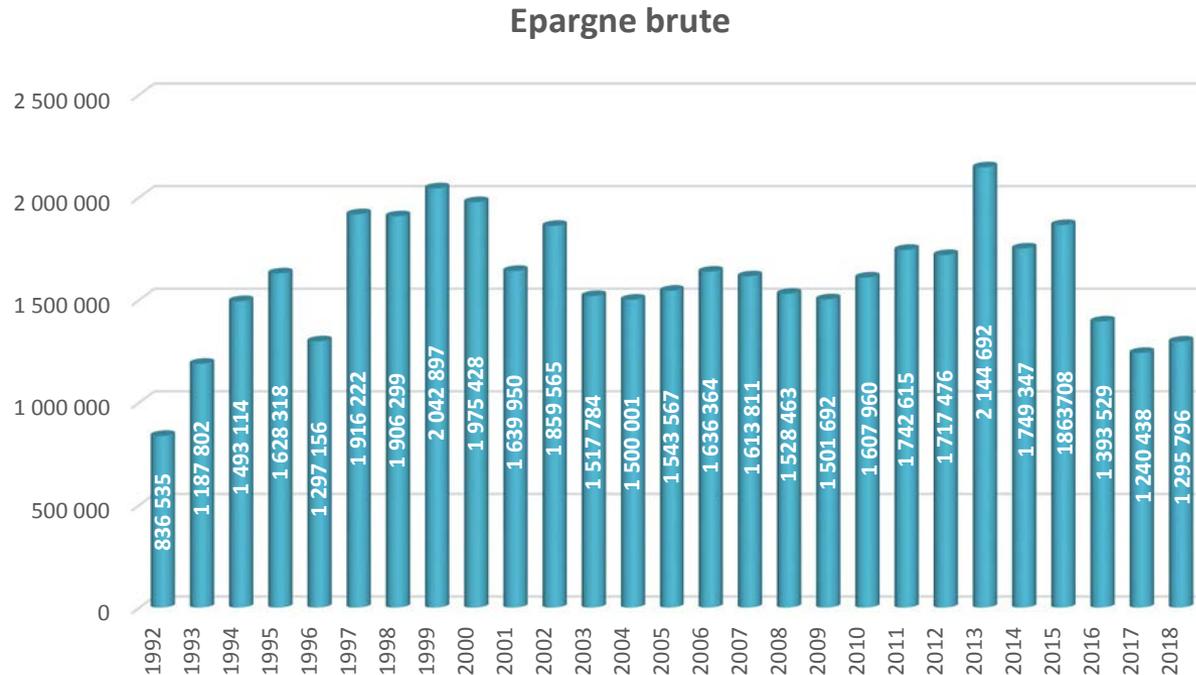
L'évolution des dotations

Montants en euros	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2013-2018
DGF dotation forfaitaire	1 781 177	1 696 093	1 484 538	1 283 453	1 177 817	1 168 224	-612 953€ soit -34%
Dotation de Solidarité Rurale fraction Bourg Centre	260 819	270 507	311 881	330 269	359 343	395 912	+135 093 € soit +51%
DSR fraction péréquation	91 574	92 319	98 871	103 815	110 795	115 877	+24 303€ soit +26%
Dotation nationale de péréquation	65 599	78 718	91 469	89 702	83 929	91 458	+25 859€ soit +39%
TOTAL	2 199 169	2 137 637	1 986 759	1 807 239	1 731 884	1 771 471	-427 698€ soit -19%

Baisse cumulée 2013-2018= 1 560 855€

f) Épargne Brute

En 2018, l'épargne brute s'élève à 1 295 796 € (1 240 438 € en 2017 et 1 393 529 € en 2016). Elle représente la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) et les recettes réelles de fonctionnement. Une gestion rigoureuse du budget au cours de ces dernières années a permis de la maintenir à un niveau satisfaisant. Pour mémoire en 2017, la capacité d'autofinancement brute est de 212€ par habitant contre 180€ par habitant pour les communes de même strate démographique.



Investissement

En 2018 les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 346 652 €.

En 1993 les dépenses étaient de 559 871 €, ce qui représente une augmentation de 419 %.

Grâce à la politique rigoureuse poursuivie, les dépenses d'équipement ont été financées grâce à l'excédent dégagé sur la section de fonctionnement, un recours limité à l'emprunt et aux démarches actives auprès de nos partenaires institutionnels (Conseil Départemental, Conseil Régional, État, Europe) pour l'obtention de subventions d'équipement.

En 2017, la Ville a dépensé 337 € par habitant contre 284 € pour les communes de la même strate démographique.

Ces dépenses d'équipement (proposé 2018 + reports 2017) s'élèvent à 3 443 422,23 €. Elles doivent nous permettre de terminer certaines opérations en cours et d'engager de nouveaux projets structurants :

1) Remise aux normes des équipements communaux :

➡ **1 659 006,63€ (48,1%)**

2) Rénovation de la voirie communale :

➡ **693 342,80€ (20,1%)**

3) Requalification et redynamisation du centre ancien de la Ville :

➡ **269 985,64€ (7,9%)**

4) Amélioration du cadre de vie :

➡ **259 686,71 € (7,6 %)**

5) Mise en sécurité :

➡ **136 396,96 € (4%)**

6) Équipements sportifs :

➡ **74 117 € (2,1%)**

6) Politique éducative :

➡ **72 964 € (2,1%)**

7) Politique culturelle:

➡ **60 814,20€ (1,7%)**

auxquels s'ajoutent les dépenses non individualisées en opération (pour 6,4%)
(modernisation des services municipaux, mise en œuvre du dispositif COMEDEC...)

Conclusion

L'évolution des données budgétaires depuis 1993, montre que l'équipe municipale a répondu aux objectifs fixés, à savoir :

- ➔ Maîtriser une nouvelle fois nos dépenses réelles de fonctionnement.
- ➔ Maintenir les taux d'imposition communaux votés en 2017.
- ➔ Réaliser des dépenses d'équipement nouvelles pour un montant de 2 346 652€.
- ➔ Dégager une épargne brute supérieure au remboursement du capital de la dette.
- ➔ Prévoir un emprunt de 900 000€.
- ➔ Maintenir les montants des subventions allouées aux associations malgré les contraintes budgétaires de plus en plus fortes qui pèsent sur la collectivité.

Cet effort sur l'investissement permet de réaliser des équipements importants et de développer les grandes orientations définies par l'équipe municipale avec en priorité, la remise aux normes des équipements communaux et le programme de voirie communale.

Cette rigueur a permis de réaliser le redressement financier de notre ville tout en maintenant un niveau d'investissement important.

Ces efforts devront être poursuivis dans la continuité des règles de gestion rigoureuse que nous nous sommes fixées.

Récapitulatif

Montants en euros	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget principal Commune	10 379 775	5 974 774
Budget annexe Bus urbain	108 073	39 345
Budget annexe campings	148 840	40 447
Budget annexe Eau	1 942 138	1 362 417
Budget annexe Assainissement	1 104 315	3 375 161
Budget annexe Cinéma	197 641	76 835
Budget annexe Lotissement Croix de Montplain Pré Charreire	27 496	289 799
Budget annexe Lotissement Bel Air Bas	249 921	670 824
TOTAL 2018	14 158 199	11 829 602
<i>Pour mémoire 2017</i>	<i>14 540 496</i>	<i>10 608 846</i>

Budget primitif 2018

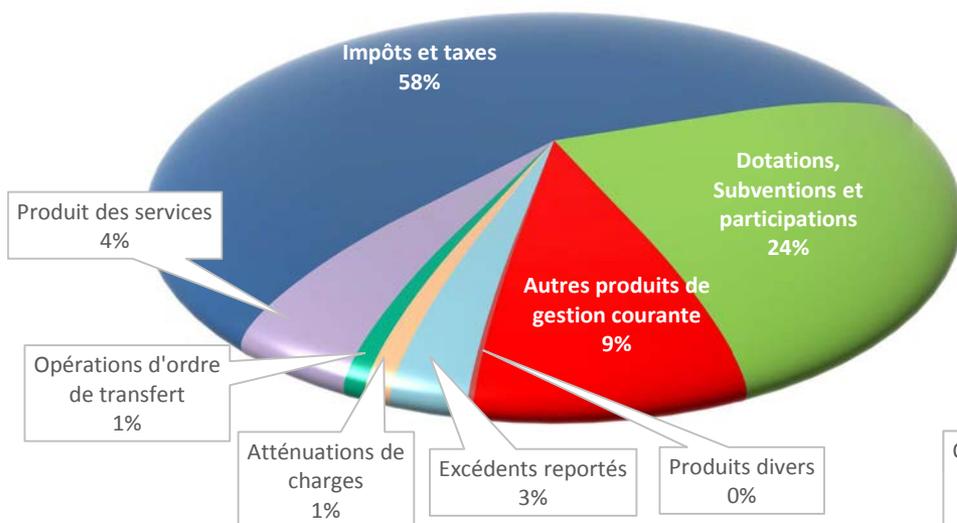
21

Ville de Saint-Flour - Budget 2018 -
Conseil municipal du 9 avril 2018

Section de fonctionnement : les recettes

Total des Recettes de Fonctionnement en 2018

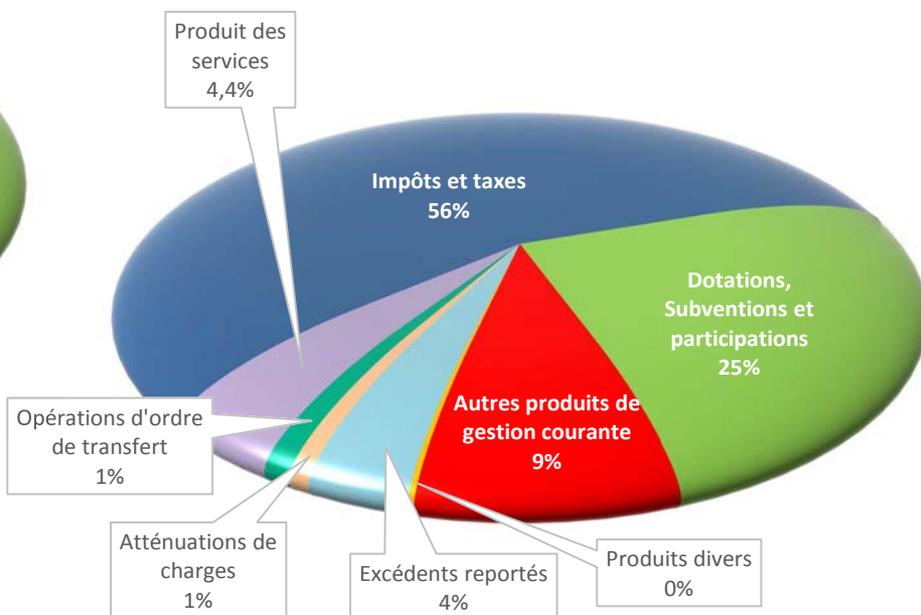
10 379 775 €



Recettes de Fonctionnement 2018

Total des Recettes de Fonctionnement en 2017

10 625 015 €

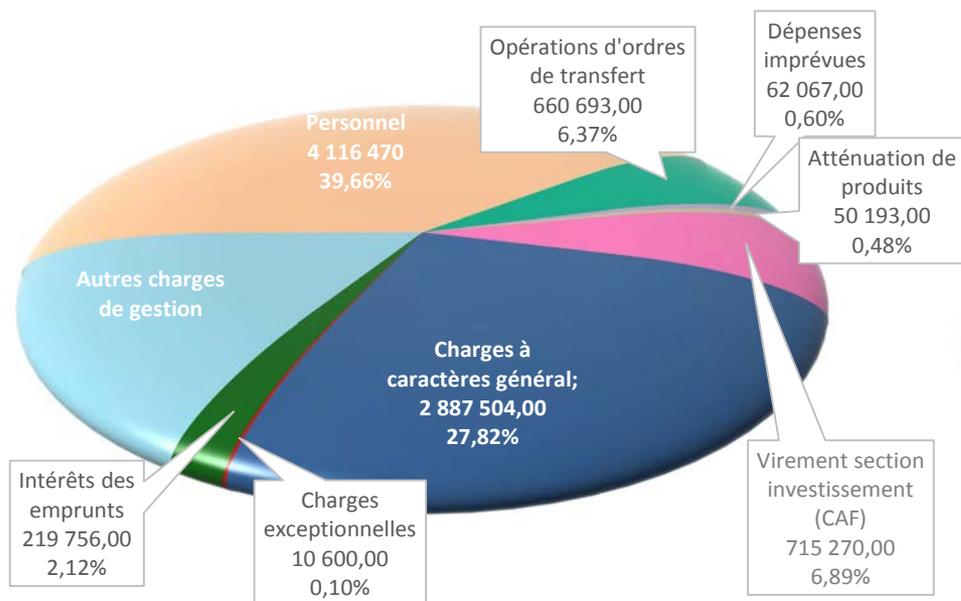


Recettes de Fonctionnement 2017

Section de fonctionnement : les dépenses

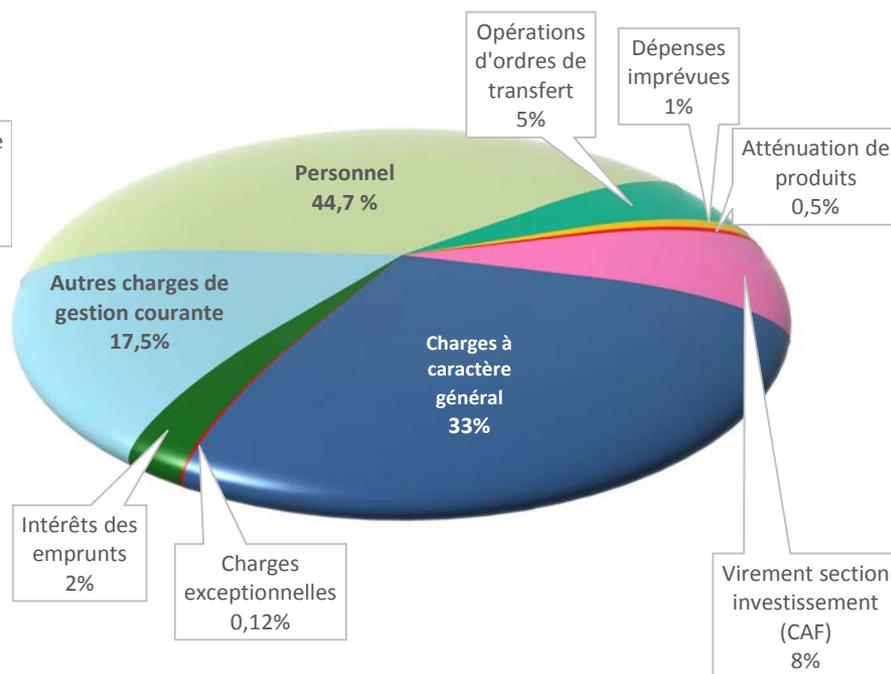
Total des Dépenses de Fonctionnement en 2018

10 379 775 €



Total des Dépenses de Fonctionnement en 2017

10 625 015 €



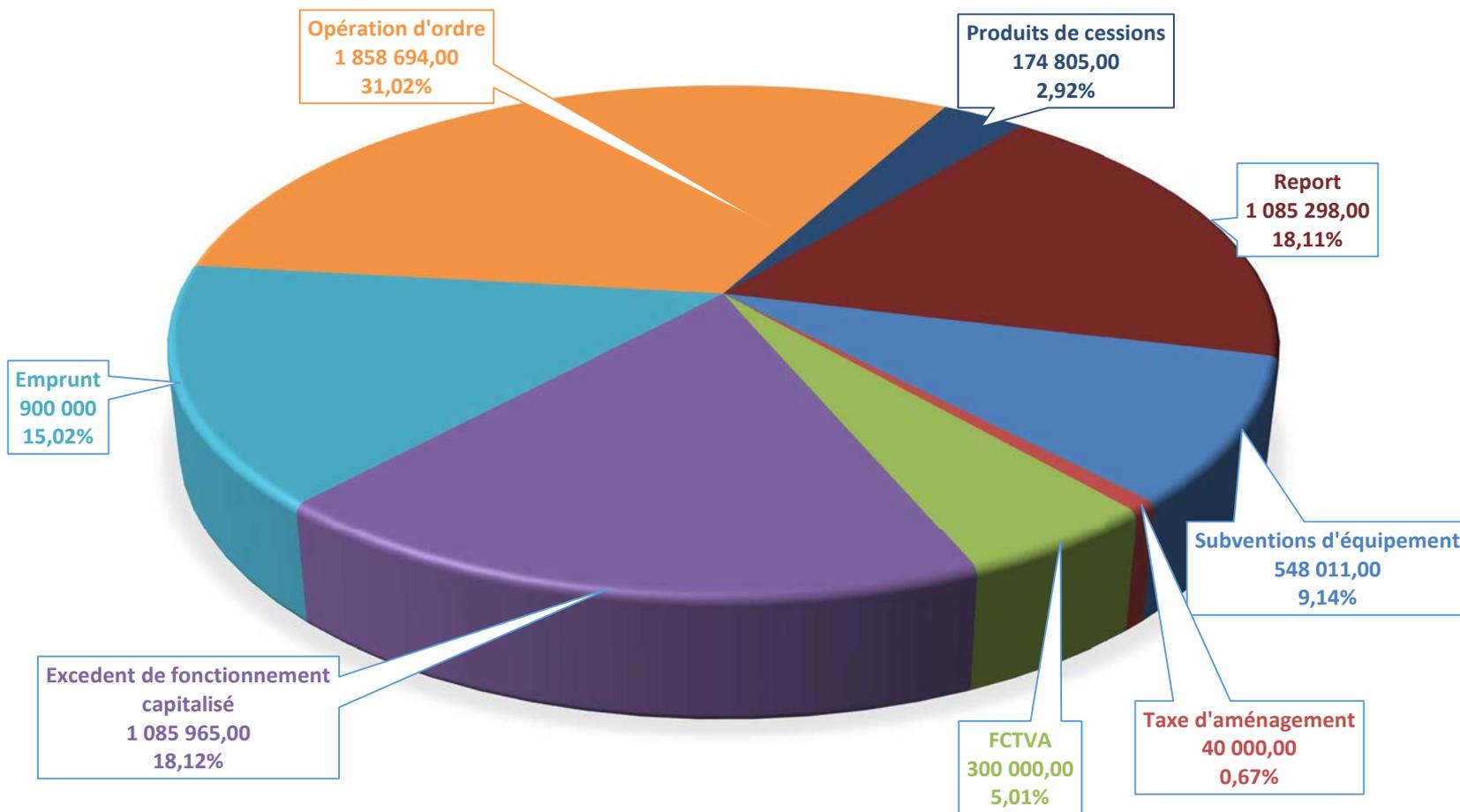
Dépenses de Fonctionnement 2018

Dépenses de Fonctionnement 2017

Recettes d'investissement en 2018

Total des recettes d'investissement 2018

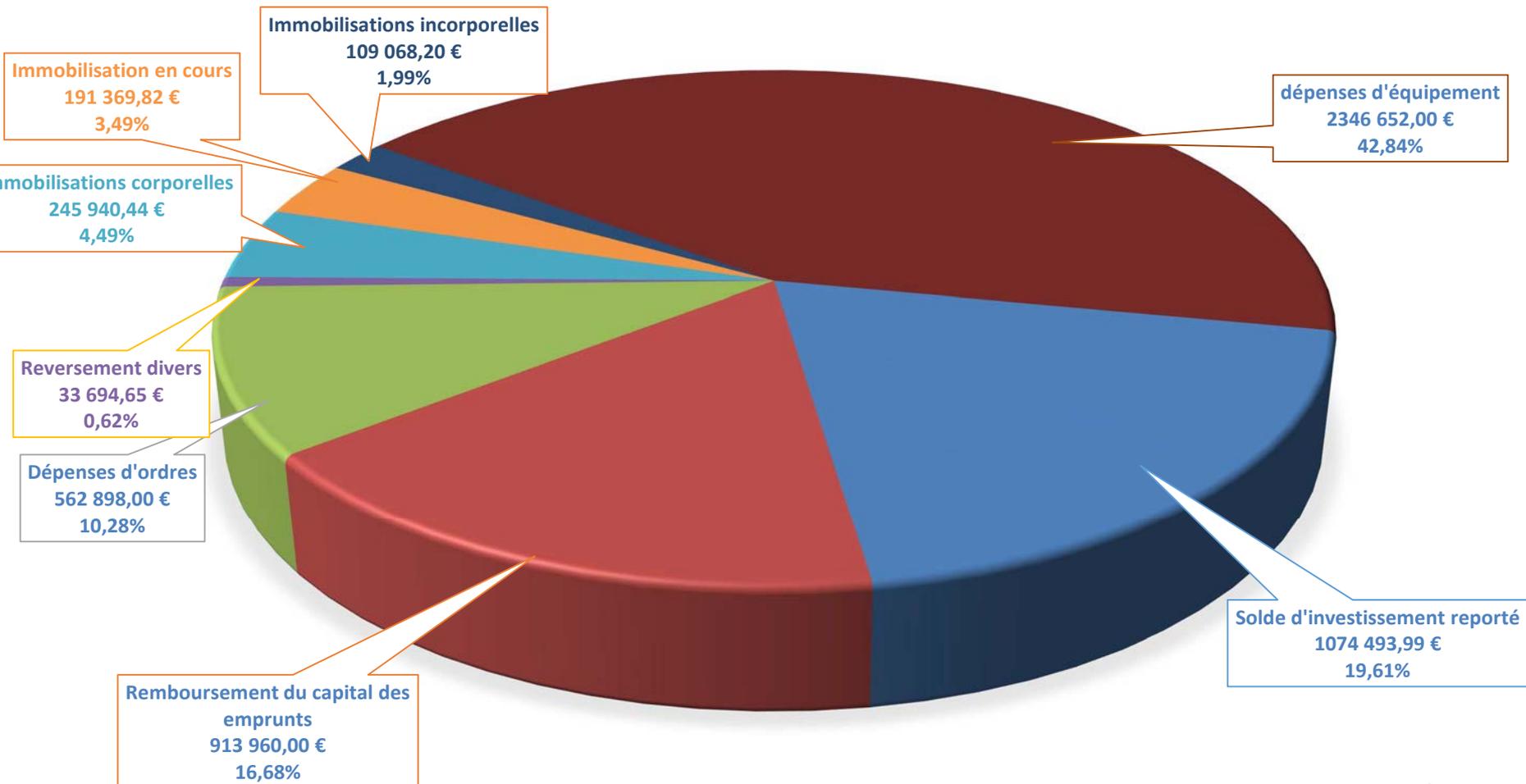
5 974 774 €



Dépenses d'investissement en 2018

Total des dépenses d'investissement 2018

5 974 774 €



Dépenses d'équipement 2018

Montant total 2018 : 2 346 652 €

